

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Constitution d'un vivier de consultants et cabinets pour les prestations intellectuelles de l'OCLEI

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions de prévention et de lutte contre l'enrichissement illicite, l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) recourt régulièrement à des expertises externes pour renforcer ses capacités techniques et opérationnelles.

Afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la célérité dans la mobilisation de ces expertises, l'OCLEI envisage de constituer un vivier (roster) de consultants individuels et de cabinets qualifiés.

Le présent Avis de Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé à cet effet.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Objectif général

Constituer un répertoire qualifié, fiable et dynamique d'experts et de cabinets mobilisables pour la réalisation de prestations intellectuelles au profit de l'OCLEI.

Objectifs spécifiques

- Identifier des experts nationaux et internationaux ;
- Constituer une base de données structurée et actualisable ;
- Réduire les délais de mobilisation ;
- Améliorer la qualité des prestations ;
- Renforcer la transparence et la redevabilité.

3. DOMAINES D'EXPERTISE RECHERCHÉS

A. Domaines stratégiques prioritaires

- Lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite
- Gouvernance publique, transparence et redevabilité
- Droit public et droit pénal économique

- Audit, contrôle et conformité anticorruption
- Investigations financières et analyse des flux

B. Domaines complémentaires

- Réformes administratives
- Politiques publiques et évaluation
- Études et analyses
- Communication institutionnelle
- Gestion de projets et suivi-évaluation

C. Domaines émergents

Corruption numérique

Data analytics

Technologies innovantes appliquées à la gouvernance

4. PROFIL DES CANDIDATS

Consultants individuels

Diplôme Bac+4/5 minimum

Expérience d'au moins 5 ans

Références pertinentes

Capacités analytiques et rédactionnelles

Maîtrise du français (anglais = atout)

Intégrité avérée

Cabinets

- Existence légale
- Expérience confirmée
- Au moins 3 missions similaires
- Équipe pluridisciplinaire
- Garanties d'intégrité

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualifications académiques : 20 %

- Expérience professionnelle : 40 %
- Références pertinentes : 30 %
- Adéquation au domaine : 10 %

Les candidats retenus seront inscrits dans la base de données officielle de l'OCLEI.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés doivent fournir :

Pour les consultants individuels

- Lettre de manifestation d'intérêt
- CV détaillé
- Copies des diplômes
- Références de missions

Pour les cabinets

- Lettre de manifestation d'intérêt
- Présentation du cabinet
- Références techniques
- Documents administratifs (registre, fiscalité)
- CV des experts clés

7. DURÉE DE VALIDITÉ DU VIVIER

Le vivier sera établi pour une durée de douze (12) mois (année 2026), avec possibilité de :

- renouvellement
- mise à jour
- révision

8. MODALITÉS DE MOBILISATION

L'inscription dans le vivier ne constitue pas un engagement contractuel.

Les consultants seront mobilisés selon :

- consultation restreinte
- demande de propositions
- sélection directe (justifiée)

Conformément aux règles de passation des marchés publics en vigueur au Mali.

9. EXIGENCES ÉTHIQUES

Les candidats retenus devront :

- signer une déclaration d'intégrité
- éviter tout conflit d'intérêt
- respecter les principes de lutte contre la corruption

10. SOUMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être transmis :

- Par voie électronique ou dépôt physique
- À l'adresse de l'OCLEI
- Au plus tard le jeudi 30 avril 2026

Ils doivent porter la mention :

« *Manifestation d'intérêt – Constitution d'un vivier de consultants de l'OCLEI* »

11. DISPOSITIONS FINALES

L'OCLEI se réserve le droit de :

- rejeter toute candidature non conforme
- modifier les domaines d'expertise
- actualiser le vivier selon ses besoins
- publier les informations relatives aux missions attribuées
-

Bamako le 14 avril 2026,

Le Président par intérim,



Seïdina Oumar Diarra

Chevalier de l'Ordre national